



Commission des finances
CH-3003 Berne

fk.cdf@parl.admin.ch
parl.ch

A l'attention de la
Commission de l'environnement,
de l'aménagement du territoire et
de l'énergie du Conseil national
Palais du Parlement
3003 Berne

Le 27 mars 2026

25.068 é «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)».
Initiative populaire et contre-projet indirect

*Corapport de la Commission des finances du Conseil national
au sens de [l'art. 50](#), al. 2, de la loi sur le Parlement*

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous aimerions vous informer du résultat de l'examen de la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) concernant le projet visé en titre.

Lors de sa séance du 26 mars 2026, la CdF-N s'est penchée sur l'initiative populaire « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) » et sur le contre-projet indirect du Conseil fédéral, en tenant compte des décisions préalablement adoptées par le Conseil des États en sa qualité de conseil prioritaire.

Pour la CdF-N, ce projet doit d'emblée être examiné sous l'angle de la politique financière ; les risques pour la Confédération liés à la levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires en Suisse pourraient avoir une dimension financière de grande envergure. Le présent corapport, adopté par la CdF-N **par 13 voix contre 11 et 1 abstention**, vise à mettre en évidence les potentielles implications financières du projet du Conseil fédéral et à souligner qu'il ne se limite pas à une simple décision de principe.

En amont de la séance plénière de la CdF-N, une discussion approfondie sur les implications de l'abrogation de l'octroi d'autorisations générales pour la construction de centrales nucléaires a été menée dans le cadre des travaux de la sous-commission 3 (DFI/DETEC) de la CdF-N, chargée de l'examen préalable de l'objet. En présence du conseiller fédéral Albert Rösti, de représentants de l'Office fédéral de l'énergie et de deux experts externes, à savoir Alexander Budzier, membre de la Saïd Business School de l'université d'Oxford (par vidéo), et Urs Neu, chef de la Commission d'énergie des Académies suisses des sciences (SCNAT), plusieurs questions relatives aux risques financiers ont pu être éclaircies. La CdF-N vous fait ainsi part de ses considérations et recommandations pour la suite des travaux au sein de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N).



Résumé

Considérations de la CdF-N

- En cas de lacune d'approvisionnement en électricité, des pertes économiques importantes pourraient survenir, atteignant jusqu'à 1 milliard de francs par jour (cf. [analyse](#) nationale des risques CaSUS).
- Tout nouveau projet de construction d'une centrale nucléaire nécessiterait un modèle de financement dans lequel la répartition des risques financiers serait clarifiée au préalable et leur viabilité serait vérifiée.
- Seules deux sociétés étrangères (EDF et Westinghouse) seraient susceptibles de construire en Suisse de nouvelles centrales nucléaires. Tous les projets qu'elles ont réalisés à ce jour ont connu d'importants dépassements de coûts ainsi que des retards de construction.
- Dans le meilleur des cas, la durée de construction est estimée à 8 ans ; le coût de construction (à l'exclusion du coût du capital) s'élève à environ 13 milliards de francs par réacteur (≈ 1 GW).

Recommandations de la CdF-N à la CEATE-N

- La CdF-N invite la CEATE-N à clarifier au préalable les conséquences financières d'une levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires et les risques qui en découlent pour les pouvoirs publics, à présenter ces risques de manière transparente et à évaluer s'ils sont supportables pour les finances publiques.

1. Considérations de la CdF-N

Délais de construction longs avec risques financiers élevés

Le calendrier de construction d'une centrale nucléaire comprend une longue phase de planification, au cours de laquelle sont notamment prises les décisions suivantes : loi sur le subventionnement de la central nucléaire, décision d'investissement, octroi autorisation générale et permis de construire. Le [rapport](#) de l'Académie suisse des sciences table sur une durée d'environ 25 ans (p. 18). Les risques liés au projet, et donc au financement, n'ont nulle part d'aussi grande ampleur que dans le cas des centrales nucléaires. La durée de construction proprement dite est estimée à 8 ans, voire plus. Un aperçu des projets en cours en Europe montre que les deux entreprises qui entrent en ligne de compte pour construire une centrale nucléaire, Electricité de France (EDF) et Westinghouse, ont mis entre 9 et 17 ans pour mener à bien leurs projets (voir tableau synthétique du SCNAT en annexe).

Forte imprévisibilité des dépenses d'investissement

Les enseignements tirés des projets internationaux dans le domaine de l'énergie nucléaire mettent en évidence des risques systémiques élevés, en particulier en matière de coûts et de délais de construction. Selon les dernières recherches menées par Alexander Budzier, les risques financiers liés aux centrales nucléaires sont relativement élevés : en moyenne, les coûts augmentent de 120% au cours de la phase de construction et les retards de construction allongent en moyenne la durée des projets d'environ deux tiers. De plus, l'expérience montre qu'un retard de 10% entraîne une hausse des coûts de 7,2%.

Les analyses des SCNAT indiquent également qu'une nouvelle centrale nucléaire comporterait des risques financiers importants pour les investisseurs et les exploitants. La construction d'une nouvelle centrale sans un soutien financier étatique significatif ne paraît pas réaliste. En outre, les Académies



soulignent que toutes les nouvelles centrales nucléaires construites aujourd'hui bénéficient d'un soutien public. Ceci a été confirmé par le chef du DETEC, qui estime qu'un nouveau projet ne pourrait pas être réalisé sans financement étatique.

Selon les deux experts auditionnés, si l'on considère les coûts et les offres actuellement disponibles sur le marché et que l'on suppose une stabilisation des coûts, l'investissement s'élèverait à environ 13 milliards de francs par réacteur d'une puissance de 1 GWh. Dans le cas des centrales nucléaires, le coût de construction représente la plus grande partie des coûts totaux. Les dépassements de coûts ont donc un impact particulièrement important sur le futur prix de l'électricité et, partant, sur la rentabilité.

Les dépenses d'exploitation comportent aussi des risques

Le rapport intermédiaire du DETEC (2.12.2025) consacré aux mesures visant à assurer une exploitation sûre et pérenne des centrales nucléaires existantes, établi en réponse au postulat Burkart 23.4152, souligne que leur exploitation à long terme demeure incertaine. En raison des changements structurels du marché de l'électricité, leur viabilité est fragilisée, y compris dans des conditions de production particulièrement favorables, comme à Gösgen (p. 3). Dans un marché libéralisé, appelé à être de plus en plus marqué par les énergies renouvelables, les perspectives de revenus demeurent incertaines.

Conséquences de l'absence d'un accord sur le marché de l'électricité avec l'UE

En l'absence d'un accord sur le marché de l'électricité avec l'UE, la Suisse devrait renforcer ses réserves nationales, en particulier les réserves de remplacement, afin de faire face à la défaillance imprévue d'une centrale nucléaire. Cela impliquerait à nouveau une augmentation significative des coûts pour l'État et les exploitants, tout en accentuant le besoin d'un approvisionnement national flexible.

Pertes économiques importantes en cas de pénurie d'électricité

Selon le dernier [rapport](#) de l'Office fédéral de la protection de la population qui se base sur l'analyse nationale des risques « Catastrophes et situations d'urgence en Suisse 2025 » (CaSUS), une pénurie d'électricité prolongée en hiver est considérée comme le deuxième plus grand risque pour la Suisse, notamment en termes de capacité économique et de couverture des besoins de la société. Une insuffisance d'approvisionnement de 30% sur une durée de 12 semaines pourrait entraîner des dommages économiques totaux de 84,03 milliards de francs, soit environ 1 milliard de francs par jour (cf. pp. 6 et 12).

2. Recommandations de la CdF-N

Il ressort du projet du Conseil fédéral que les conséquences financières d'une levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires ne sont pas présentées de manière suffisante. Pour la CdF-N, il est dès lors essentiel que la CEATE-N fasse analyser en détail l'ensemble des implications financières de cette levée. Effectivement, en plus des coûts d'investissement élevés pour la construction d'une nouvelle centrale nucléaire, un constat marquant issu des projets internationaux met en évidence des risques importants de dépassements de coûts et de retards de construction. Il est dès lors prévisible que de tels projets nécessiteraient des garanties, des cautionnements ou des subventions de la Confédération, voire d'autres formes de prise en charge des risques.

Dans ce contexte, la CdF-N recommande à la CEATE-N :

- a. une réflexion approfondie doit être engagée dès à présent sur le rôle de l'État, ainsi que sur les moyens de limiter efficacement les risques financiers pour la Confédération et les cantons. La levée de l'interdiction d'octroyer des autorisations générales pour la construction de centrales nucléaires ne peut être dissociée des implications financières qu'elle implique. À cet égard, il convient de définir des exigences claires en matière de modalités de financement, de fonds propres, de couverture des



risques, de la répartition des responsabilités financières des exploitants, ainsi que d'établir des directives concernant la prise en charge des risques en cas d'abandon du projet ou de faillite.

- b. Il convient également d'examiner si et dans quelle mesure des contributions financières à la construction ou à l'exploitation de centrales nucléaires sont compatibles avec le principe de la limitation des risques et avec la capacité des finances publiques à supporter ces risques.

Vous remerciant de bien vouloir tenir compte de nos recommandations dans vos travaux, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

COMMISSION DES FINANCES DU CONSEIL NATIONAL

Le président

Le secrétaire suppléant

Jacques Nicolet
Conseiller national

Florent Strobel

Copie pour information :

- à la Commission des finances du Conseil des États
- au chef du DETEC
- à la cheffe du DFF



Annexe :

Valeurs empiriques Coûts et durée de construction (en service / en

Installation (mise en service)	Durée prévue	Durée effective	Coûts planifiés ¹	Coûts effectifs ¹ (sans / y compris frais de cap)
EDF (Areva) 1600 MW	(années)	(années)	(mds d'€ ₂₀₂₃)	(mds d'€ ₂₀₂₃)
Taishan /CHI (2018/19) [2] ²	4	9		
Olkiluoto /FIN (2023) [1]	4	17	2.5	9.5 / 11.5 (7'000 €/kW) ³
Flamanville /FRA (2025) [1]	5	17	5	18.5 / 22.5 (11'500 €/kW) ³
Hinkley Point /GB (2030/31*) [2]	8	14*	10	~ 24* / ~ 28* (15'000 €/kW) ³
Westinghouse 1100 MW			(mds de \$)	(mds de \$)
Sanmen/Hajyang/CHI (2018/19) [4]	4	9		
Vogtle /USA (2023/24) [2]	4	10	7	15 / 18 (13'500 \$/kW) ¹

*Estimations fév. 2026 (encore en constr.) ;¹ par réacteur ;² nombre de réacteurs ;³ €/kW pour coûts de constr. ("overnight costs") ; valeurs en italique : estimées.
Sources : Durée /coûts de construction prévus : diverses sources (articles, associations, etc.) ; durée de construction effective : [base de données AIEA/PRIS](#) ;
Coûts de construct./d'invest. EDF: [Cour des comptes français 2025](#) ; Westinghouse : [Construction monitor Vogtle Plant](#), entre autres.